AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LA CREATION D'UNE BOUTIQUE EPHEMERE D'ARTISANAT D'ART



ELEMENTS CLES

Autorité compétente pour l'appel à manifestation d'intérêt :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Service développement économique - Pôle attractivité territoriale - 2 parc d'activités de Camalcé - BP 15 - 34150 Gignac

www.cc-vallee-herault.fr

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt :	Création d'une boutique éphémère d'artisanat d'art
Candidats	Collectif d'artisans d'art, constitué ou qui se constituera dans le cadre de l'appel à candidature, dans un souci :
	 D'occupation efficace de l'espace proposé, De diversité et de cohérence des produits exposés, De bonne gestion et animation de la boutique.
	Ce collectif regroupera des professionnels exerçant une activité d'artisanat d'art (création, tradition, restauration du patrimoine, selon l'arrêté du 25 Décembre 2015 fixant les métiers d'art) inscrite au RMA ou à la Maison des Artistes sous quelque forme juridique que ce soit : micro entreprise, entreprise individuelle ou société, dont le siège se trouve sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.
Critères de sélection	L'espace disponible étant limité, et pour une meilleure représentativité des talents locaux, une sélection des candidatures sera effectuée par un comité d'agrément. Le cahier des charges de l'opération précise les critères de sélection.
Lieu d'implantation de la boutique	Dans un local d'environ 30 m2, lieu : 4 place de la Victoire à Gignac, non aménagé, chauffé, sécurisé par une grille
Conditions d'exploitation	Le bail, le loyer, les charges d'eau et d'électricité, l'assurance du local seront prises en charge par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Une convention d'occupation des lieux à titre précaire et gracieux sera proposée au collectif d'artisans (collectif déjà constitué ou qui se constituera pour l'opération). La CCVH ne contractualisera qu'avec un collectif d'artisans.
Durée d'exploitation	du 15/11/2021 au 14/01/2021
Contact et demande de renseignements	CCVH – Service Développement Economique Pole attractivité territoriale Tél.: 04 67 67 16 74 Mail: economie@cc-vallee-herault.fr

Une attention toute particulière à la clarté et à la lisibilité du dossier est demandée. Les candidatures devront parvenir à la CCVH <u>avant le 24 octobre 2021</u>.

Publication de l'AMI	Analyse des candidatures	Comité d'agrément	Convention Occupation précaire	Etat des lieux entrée et remise des clefs	Ouverture au public	Etat des lieux sortie et restitution des clefs	Bilan
29/09/21 au 24/10/21	26/10/21	Entre le 27/10/21 et le 29/10/21	Entre le 01/11/21 et le 14/11/21	15/11/21	Du 22/11/21 au 08/01/22	14/01/22	Entre le 24 et 28/01/22

Un comité de sélection constitué d'élus et techniciens des services économiques, culture, tourisme de la CCVH, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, et de l'Association VMA, sélectionnera les candidatures des collectifs d'artisans d'art selon les critères définis dans le cahier des charges de l'opération, à savoir : la diversité et la représentativité des savoirs faires locaux, la qualité des productions, l'accessibilité à un grand public, l'engagement à animer le lieu... dans tous les cas, seuls les dossiers de candidature complets seront étudiés.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR CHAQUE ARTISAN D'ART DU COLLECTIF

- Le DOSSIER DE CANDIDATURE dûment rempli (le dossier attendu ne doit pas dépasser 3 pages) comprenant la PRESENTATION DE L'ARTISAN D'ART CANDIDAT, et la DEMARCHE ARTISTIQUE (rédiger 15 lignes maxi)
- 2. PHOTOS utilisées pour la communication : 5 photos de vos plus belles créations 300 dpi et une photo de l'artisan en activité dans son atelier ou lieu de création (Nom du photographe et copyright). Attention : les photos ne doivent pas être imprimées sur du papier ni dans un document Word
- 3. BOOK DES PRODUITS que vous souhaiteriez vendre avec les tarifs, photos du matériel de présentation dont vous disposez.

4. JUSTIFICATIFS PROFESSIONNEI	_S
--------------------------------	----

☐ Copie de la carte d'identité ou du passeport de la personne responsable (recto/verso)
☐ Un extrait D I ou Kbis
□ N° Siret :
☐ Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité garantissant les risques causés aux
tiers dans le cadre de la participation à une telle opération.

Tous ces documents peuvent être envoyés via WeTransfer à <u>economie@cc-vallee-herault.fr</u> ou sur clefs USB à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault – Service développement économique - 2 parc d'activités de Camalcé - BP 15 - 34150 Gignac